

Le CAUE, un service public GRATUIT accessible à tous



■ Les architectes du **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement** vous guident dans la recherche de solutions adaptées à votre terrain, votre mode de vie, votre activité. Ils étudient votre dossier et, si besoin, vous rencontrent sur le site de votre projet.

■ Ils n'élaboreront pas vos plans mais vous conseilleront en toute indépendance.

- Ils vous aident à **déterminer vos besoins** et à réaliser une **bonne insertion** de votre construction dans le site environnant, ce qui ne dispense pas de faire appel à un professionnel pour la conception et le suivi de la réalisation,

- Ils vous **conseillent** dans le choix des **volumes**, des **matériaux**, des **couleurs**,

- Ils vous aident à **améliorer les performances énergétiques** de votre construction dans le cadre d'un partenariat avec un conseiller de l'**ADERA**,

- Ils vous **guident** dans vos **démarches administratives** : permis de construire, déclarations préalables...

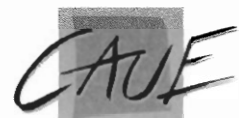
■ Le **CAUE de la Haute-Saône** œuvre en faveur de la qualité du cadre de vie. L'association est ouverte à tous : élus, administrations, enseignants, professionnels, entreprises et particuliers. Elle a été mise en place par le Conseil général en 1979, selon la Loi sur l'architecture de 1977.

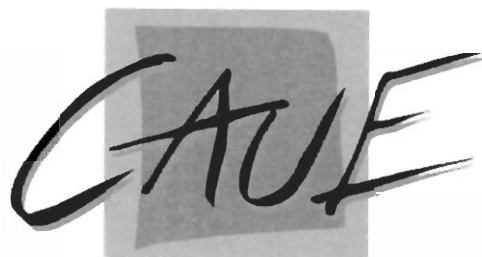
Vous souhaitez construire, transformer, restaurer, rénover votre habitation, vos locaux professionnels

Avant de vous engager faites appel aux conseils gratuits des architectes conseillers du CAUE !

Pour rencontrer un architecte conseiller, dans les permanences de VESOUL, LURE ou GRAY, prendre rendez-vous au siège du CAUE de la Haute-Saône ☎ 03 84 96 97 77.

Sur le site internet du CAUE : caue70.archi.fr rubrique «particuliers» vous trouverez différentes fiches de conseil à télécharger.





**Pour construire, restaurer, transformer un bâtiment,
rencontrez nos architectes-conseillers
qui vous conseilleront GRATUITEMENT.**

Ils peuvent vous informer et vous orienter sur :

- le choix du terrain
- l'implantation d'un bâtiment
- le caractère architectural
- le diagnostic technique
- la réglementation
- l'organisation intérieure
- le coût des travaux...

Sur rendez-vous uniquement :

- dans les pôles ADS ou au CAUE
- et éventuellement sur place dans tout le département

RENDEZ-VOUS PREMIER TRIMESTRE 2014

VESOUL

A. FASCIAUX, au siège du CAUE, 2 rue des Ilottes

Les jeudis 9, 16, 23 et 30 janvier

Les jeudis 6, 13, 20 et 27 février

Les jeudis 6, 13, 20 et 27 mars

} de 14 h 30 à 17 h 30

LURE

A. FASCIAUX, Pôle ADS Est, 18 square Charles de Gaulle

Les jeudis 16 et 30 janvier

Les jeudis 13 et 27 février

Les jeudis 13 et 27 mars

} de 9 h 45 à 12 h 00

GRAY

A. FASCIAUX, Pôle ADS Ouest, rue de la Plage

Les jeudis 9 et 23 janvier

Les jeudis 6 et 20 février

Les jeudis 6 et 20 mars

} de 9 h 00 à 12 h 00

ARCHITECTURE ECONOMIQUE EN ENERGIE ET MATERIAUX SAINS (partenariat CAUE/ADERA)

P. VIEUXMAIRE, E. CRIQUI de l'ADERA, au siège du CAUE, 2 rue des Ilottes

Les lundis 6 et 20 janvier

Les lundis 3 et 17 février

Les lundis 3, 17 et 31 mars

} de 14 h 00 à 18 h 00

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat du CAUE au 03 84 96 97 77